

Réunion du 26 Mars 1998

(14h00)

Convocations adressées le 17 Mars 1998

Étaient présents M. Tomelleri, Borel, Mme Grever, M. Bellot, Thomas, Gami, Landemari, Loupil, Fournard, Lebaton, Estu.

Excusés: M. Langris, Lemaître, Noisaud.

Mme Dorzi assistait à la réunion en tant que receveur municipal.

I Renouvellement de la convention avec l'École privée N.D. de Lourdes.

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la convention conclue avec l'École privée est à expiration et qu'il convient de prendre une décision sur la continuité de l'octroi d'une subvention et du montant de celle-ci qui était jusqu'alors de 30 000 francs.

Pour l'année scolaire 1996-1997, la subvention représentait une aide de 1.071,00 par élève, alors que l'aide octroyée aux élèves de l'École publique était de 1.835,00.

Les membres du Conseil Municipal, après discussion, décident (10 pour, 1 abstention) de renouveler la convention pour 3 ans et de porter la subvention annuelle à 35.000,00.

II le Maire est donc autorisé à signer une nouvelle convention.

II Augmentation du prix du mètre cube d'eau.

Le budget de fonctionnement du service des eaux était déficitaire (- 9535,052 - 1997) il est indispensable d'augmenter de façon significative le prix du mètre cube d'eau. Les tarifs au 01/01/1998 sont donc :

Abonnement annuel :	30000	(inchangé)
Prix m ³ tranche 1 :	4,00 au lieu de 2,80	(+35%)
" 2 :	3,20 -	2,90 (+10%)
" 3 :	2,70 -	2,20 (-22%)

Le rapport annuel du prix et de la qualité du service a été présenté.

III Régie municipale du service des pompes funèbres.

Il le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la nouvelle législation en matière de régie municipale du service des pompes funèbres impose à compter du 01/01/1998 la création d'un budget annexe pour ce service, qui était auparavant intégré dans le budget de fonctionnement de la Commune. Il précise par ailleurs qu'étant donné que 3 des 4 porteurs de ce service sont en retraite à fin 1997, une dérogation a été sollicitée auprès des services préfectoraux pour pouvoir à cette obligation de budget annexe. Cette dérogation a été refusée. De plus, si nous devions nommer de nouveaux porteurs ceux-ci auraient une obligation de formation, ce qui n'était pas le cas pour les porteurs actuels. Au vu de tous ces éléments, les membres du Conseil Municipal ont décidé de supprimer ce service à effet de ce jour.

IV Adresser les nouvelles valeurs redevances du service des eaux.

Sont adressés en nouvelles valeurs les titres suivants :

- Redevances eau de M. François GRIETTE des 2^{ème} semestres 1993, 1994, 1995, 1996 et des 1^{ère} semestres 1995, 1996 et 1997 pour un montant total de 2 641,23 francs.

V Vote du budget primitif 1998 - Commune, CCAS, Service des Eaux et d'Aménagement
après analyse des résultats exercice 1997 pour la Commune.

si copie analysée des résultats de 1997 - 496 000,00

1) Commune. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 194 407,00 et à la somme de 1 451 000,00 en dépenses et recettes d'investissement.

les taux des 4 taxes restent inchangés.

c) Centre Communal d'Action Sociale. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de

d) Service des Eaux. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de et à la somme de en dépenses et recettes d'investissement.

e) Service d'Assainissement. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de et à la somme de en dépenses et recettes d'investissement.

VI Gestion de la cantine de l'École publique

Suite à la demande du receveur municipal, il est nécessaire de délibérer sur le mode de gestion de la Cantine de l'École Publique.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de confier l'entière gestion de la Cantine au Comité de Gestion de la Cantine composé de parents d'élèves.

VII Remplacement de la secrétaire de Mairie pendant son congé maternité - signature d'une convention

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer une convention de prestation de service au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne pour le remplacement de Mme Isabelle PENOIR pendant son congé maternité par Mme Bernadette UEBANG sur un engagement contractuel d'adjoint administratif.

VIII Achat panneaux de signalisation

Les membres décident d'inscrire en dépenses d'investissement l'achat de panneaux de signalisation. Les qui à l'unité coûtent une somme inférieure à 4 000,00 étant donné que les panneaux qui sont changés ont plus de 10 ans.

[Handwritten signatures and stamps]